

STARPASS

Conditions Particulières d'Utilisation

Article 1	Objet
Article 2	Obligations des Parties
Article 3	Responsabilité
Article 4	Validité des conditions particulières
Article 5	Loi applicable, tribunaux compétents

Article 1 – Objet

Les présentes conditions particulières ont pour objet la mise à disposition par BD MULTIMEDIA, au moyen d'un système de rémunération sur Internet nommé STARPASS (marque déposée), d'un module de paiement par téléphone (plateforme Audiotel), sécurisé et confidentiel, au profit du CLIENT pour permettre le paiement, par le VISITEUR, d'un droit d'accès au site dont le CLIENT est propriétaire.

Cette mise à disposition est faite à titre onéreux (suivant les termes de l'article 2.2a des présentes conditions particulières)

Les présentes conditions particulières sont établies pour permettre l'accès payant au site propriété du CLIENT ou partie de ce site, tel un document texte, une galerie de photos, une photo en particulier, dont les URL ont été enregistrées sur le site STARPASS conformément aux conditions générales, à l'exclusion de tout autre site dont le CLIENT pourrait par ailleurs être propriétaire.

Article 2 - Obligations des parties

2.1. Obligations de BD MULTIMEDIA :

BD MULTIMEDIA s'engage à :

- a)** Mettre à la disposition du CLIENT le module de paiement par téléphone (plateforme Audiotel), propriété de BD MULTIMEDIA, conformément aux besoins du CLIENT pour le site ci avant défini.
- b)** Faire fonctionner en continu, ledit module, en assurant sa mise à jour ainsi que sa maintenance, nécessaires pour assurer un service de qualité conforme aux prescriptions contractuelles, en matière de sécurité et de confidentialité des paiements effectuées par le VISITEUR du CLIENT, et ce, aussi longtemps que durera la relation contractuelle conformément aux conditions générales.
- c)** Gérer les statistiques du CLIENT et lui adresser périodiquement un décompte détaillant notamment:
 - ▶ le nombre de VISITEURS ayant souscrit un droit d'accès
 - ▶ le montant des transactions pour la période
- d)** Reverser au CLIENT le montant de la transaction payée par le VISITEUR du site, conformément aux conditions générales.
- e)** Exécuter la présente conformément aux principes de bonne foi et de loyauté des relations contractuelles posés par les dispositions de l'article 1134 du Code Civil.

D'une manière générale, le CLIENT reconnaît expressément que les obligations mises à la charge de BD MULTIMEDIA, s'entendent comme étant des obligations de moyens.

2.2. Obligations du CLIENT :

Le CLIENT s'engage à :

- a)** Autoriser expressément et sans autre formalité, BD MULTIMEDIA à retenir un pourcentage du montant de la transaction payée par le VISITEUR du site, en contrepartie de la mise à disposition du module de paiement, conformément aux conditions générales
- b)** Maintenir le site pour lequel le module de paiement est mis à disposition, toujours en activité, à en assurer la mise à jour permanente.
- c)** Mettre et maintenir le contenu du site pour lequel le module de paiement est mis à disposition, en conformité avec la législation et la réglementation française.

Dans l'hypothèse où le site pour lequel le module de paiement est mis à disposition, serait à caractère érotique et/ou pornographique, le CLIENT s'engage expressément à ne pas permettre l'accès de ce site à une personne mineur dans son pays de résidence, ni à lui en faire connaître l'existence.

Dans ce cas, le CLIENT s'engage à interdire au mineur dans son pays de résidence, l'accès de son site par tout moyen technique, ou autre, existant au jour de la présente, ou à venir.

Dans l'hypothèse où le site pour lequel le module de paiement est mis à disposition, serait à caractère érotique et/ou pornographique, le CLIENT s'engage également à prévenir de manière explicite le VISITEUR majeur dans son pays de résidence, que le site pour lequel il s'acquiesce d'un droit d'accès est à caractère érotique et/ou pornographique, composé de textes, vidéos, et images, pouvant offenser et porter atteinte à la sensibilité du public.

d) Ne pas utiliser le module de paiement pour un autre site que celui défini à la présente convention.

e) Ne pas porter atteinte aux droits détenus par BD MULTIMEDIA sur le module de paiement mis à disposition, en s'interdisant notamment, toute reproduction, ou adaptation de tout ou partie des éléments intellectuels et matériels composant le module et ses accessoires, et ce quelque soit le support, actuel et futur.

f) Respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations de nature technique ou autres dont le CLIENT viendrait à avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

g) Exécuter la présente conformément aux principes de bonne foi et de loyauté des relations contractuelles posés par les dispositions de l'article 1134 du Code Civil.

Article 3 – Responsabilité

Vu la nature immatérielle du service fourni ainsi que ses caractéristiques techniques, le CLIENT reconnaît que l'utilisation du module de paiement pourrait être affectée de problèmes et/ou de mauvais fonctionnement, sans que cela puisse être une cause de responsabilité de BD MULTIMEDIA.

Le CLIENT reconnaît expressément que BD MULTIMEDIA n'offre aucune garantie de résultat quant à l'utilisation, au résultat, à la stabilité, ou à l'actualité du service résultant de la mise à disposition du module de paiement

Par suite d'un cas de force majeure BD MULTIMEDIA peut être conduit à interrompre les prestations ou à les suspendre pendant le temps où il serait dans l'impossibilité d'assurer ses obligations.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérés comme causes de suspension de la convention et d'exonération de responsabilité : la guerre, l'émeute, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'établissement, les pannes et destructions des matériels, l'arrêt des moyens de transport et de communication, les intempéries, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de la présente convention ou à la libre circulation, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle en la matière.

Sont également suspensives de la convention sans contrepartie financière, les obligations de confidentialité des informations imposées par la Défense Nationale.

Dans l'éventualité où ces cas s'imposeraient, BD MULTIMEDIA s'efforcerait de substituer aux prestations contractuelles un service réduit.

En cas de manquement de l'une ou de plusieurs de ses obligations de la part de l'une des parties, l'autre partie pourra mettre en oeuvre la procédure de résiliation anticipée prévue aux conditions générales.

Article 4 - Validité des conditions particulières

Aucune des deux Parties ne pourra unilatéralement modifier une ou plusieurs clauses ou disposition des présentes conditions particulières, sauf si cette modification est imposée par la législation applicable aux présentes conditions et toute évolution à venir.

Les Parties conviennent expressément que la modification ou l'annulation d'une ou de plusieurs clauses ou dispositions des présentes conditions particulières n'aura aucun effet sur les autres clauses ou dispositions.

Article 5 - Loi applicable, tribunaux compétents

Les présentes conditions particulières sont soumises à la législation et la réglementation française.

Le lieu d'exécution de la prestation de service étant à PARIS, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et après échec de toute conciliation, sera soumis :

- ▶ au Tribunal de commerce de Paris si le CLIENT est un commerçant ou une société commerciale.
- ▶ Au Tribunal d'Instance ou au Tribunal de Grande Instance de Paris, si le CLIENT si le CLIENT n'est pas un professionnel.

Le "clic" du CLIENT constitue une signature électronique qui a valeur de signature manuscrite, et vaut acceptation des présentes conditions générales et particulières et engagement irrévocable, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil

Fait en DEUX (2) exemplaires à Paris, le

PRESTATAIRE
BD MULTIMEDIA
M Bernard GAMBIN
Adjoint du PDG

CLIENT

(Précédé de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Cachet + signature)

(Cachet + signature)

Pour toute question relative au présent contrat, envoyer un e-mail à contact@starpass.fr